

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS447

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« partielle ou totale de s'exprimer »

les mots :

« d'exprimer sa volonté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser qu'il est ici question de la capacité de la personne à exprimer clairement sa volonté.